

Par le seul fait d'ailleurs qu'elle a pour but d'exclure la religion de l'enseignement,—et, de ce grief, elle ne peut se défendre puisque telle est sa raison d'être,—la loi scolaire a été une œuvre de démolisation sociale. "Lorsqu'on affaiblit le sentiment religieux qui élève l'âme, qui l'ennoblit et y imprime profondément le sentiment du juste et de l'honnête", écrivait le Souverain Pontife au peuple italien, au lendemain des troubles sanglants de Milan, "l'homme decline, il s'abandonne aux instincts mauvais de la nature et à la recherche unique des biens matériels ; d'où résultent fatalement les rancunes, les dissensions, la dépravation des mœurs, le désordre social : maux auxquels ne peuvent remédier sûrement ni la sévérité des lois, ni même l'emploi de la force armée."

Un membre du Cabinet italien, le marquis Visconti-Venosta, faisait de son côté, cette déclaration : "Si nous avions écouté les justes réclamations de l'Eglise dans toutes les questions purement religieuses, si nous avions encouragé une éducation plus chrétienne dans les écoles, aurions-nous à combattre à coups de baïonnettes des générations athées de jeunes femmes et d'enfants, comme on en a vu à la tête de toutes les émeutes."

Nous ne saurions trop, nos Très Chers Frères, méditer ces avertissements de Léon XIII et cet avertissement du ministre italien : car on traite chez nous l'Eglise comme on l'a traitée de l'autre côté des Alpes ; et les mêmes causes ne peuvent que produire les mêmes effets.

Enfin, nos Très Chers Frères, la loi scolaire a été fatale à la France à un autre point de vue encore : elle a, plus que toutes les autres, contribué à nous diviser.

Dans une nation où "la population est presque entièrement catholique", comme le constatait hier encore, à la tribune, le ministre des Affaires étrangères, laïciser l'école publique, c'est travailler directement contre l'unité nationale, et couper le pays en deux ; car c'est non seulement violenter les convictions de la majorité des citoyens, mais c'est élever, côte à côte, et étrangères l'une à l'autre, deux générations dont l'effort commun était nécessaire au bien de la patrie.

Tout cela est su de tout le monde. Personne ne s'y trompe. Les plaintes, les aveux, les faits sont de notoriété publique. Mais, au lieu de se rendre à l'évidence et de reconnaître que l'expérience a mal tourné, on ne cherche qu'à aggraver le mal, à l'envenimer davantage en transportant ce même ostracisme des catholiques, c'est-à-dire ce même brandon de discorde, dans l'enseignement secondaire. On travaille maintenant à supprimer, avec la loi de 1850, la liberté de l'enseignement secondaire, pour n'accorder l'admission dans les écoles supérieures du gouvernement, et, par conséquent, l'accès des carrières officielles qu'à ceux qui auraient passé par les collèges et les lycées de l'Etat. Combien de ces politiciens sectaires, et des plus en vue, élevés chrétiennement dans nos Séminaires ou dans des collèges catholiques, qui ne seraient pas aujourd'hui au pouvoir, si cette mesure avait été votée vingt-cinq ou trente ans plus tôt !

Nous ne voyons que trop quels seront les effets de cette nouvelle oppression des consciences ; nous en devinons moins les